



COMMUNE DE  
St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 20 -2015 - Séance du 26 octobre 2015 - Orale

Crèche-garderie - Préavis 17/2014

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La construction de notre crèche de 56 places a débuté en avril de cette année et les travaux avancent selon le plan qui doit nous permettre de remettre le bâtiment aux utilisatrices en juillet 2016.

Les murs et le toit sont terminés et les travaux d'équipement intérieurs ont débuté.

Suite à la décision du conseil communal de diminuer de CHF 275'000.- le montant du préavis, des mesures d'économie ont été prises nous permettant de ramener le montant final à CHF 3'096'000.-.

A ce jour, nous pouvons dire qu'à la lumière des premières factures, nous sommes dans le cadre fixé.

Toutefois la prudence est de mise tant que le chantier nous réservera des imprévus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay

Le Secrétaire

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 26 octobre 2015

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal